

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, le treize Octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire, Madame Frédérique BLEICHER, Monsieur Gérard DELAMONTAGNE, Monsieur Pierre LE ROUX, Monsieur Christophe LOUIS DIT GUERIN, Monsieur Alain DESPLANQUES, Maires Adjoints, Madame Jocelyne LAMBARD, Madame Gisèle LECLERC, Monsieur Jean LETELLIER, Conseillers Délégués, Monsieur Pierre CANDONI, Mademoiselle Régine LESAGE, Madame Catherine TOLLEMER, Monsieur Thierry MENDES, Madame Véronique AUVRAY, Monsieur Michel OESTEREICH.

Absents excusés :

Monsieur Renaud BLONDET, Monsieur Jean-Luc LEBLOND, Madame Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Monsieur Thierry MENDES.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h10.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Madame Jocelyne LAMBARD est désignée Secrétaire de Séance, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte la proposition de Monsieur Le Maire d'inscrire une question diverse relative aux travaux d'aménagement de la Salle Reine Mathilde pour l'emménagement de l'Office de Tourisme.

ORDRE DU JOUR :

COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2011 AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DU TERRAIN DESTINE A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 8 Septembre dernier par laquelle il acceptait les conditions de vente du terrain d'assiette de la future caserne de Gendarmerie avec la Communauté de Communes de la Côte des Isles, contre le terrain de l'actuelle caserne par une dation en paiement sur la base de l'estimation de France Domaine pour le terrain de l'actuelle caserne, estimé à 110 000€.

Cependant, France Domaine s'est, depuis, également prononcé sur l'estimation de la valeur du terrain de la future gendarmerie à 61 190€.

Il est rappelé que ce terrain n'est pas viabilisé et France Domaine l'a évalué comme tel. Il est également rappelé qu'il est prévu sur le terrain d'à côté un projet de construction de 20 logements HLM par Presqu'île Habitat. La compétence Logement social relevant de la Communauté de Communes, Monsieur Le Maire a fait savoir que la Commune prendra en charge la viabilisation du terrain pour la Gendarmerie et pour les HLM, en contrepartie de la différence de prix, ainsi la communauté de communes pourra porter le projet des HLM sans avoir à participer financièrement à la viabilisation.

Après un échange de vue, la résolution suivante est mise au vote :

« Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret,

Etant rappelé la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Septembre 2011,

Etant également rappelé la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Côte des Isles (CCCI) en date du 22 Septembre 2011,

Considérant que France Domaine a fait connaître que, selon elle, le terrain communal situé Dessous le Bourg, cadastré section ZD 348, d'une contenance de 61 ares 19centiares, devant être cédé à la CCCI en vue de la construction d'une nouvelle gendarmerie, est estimé sur la base de 10€ le m²,

Considérant que France Domaine a estimé le terrain cadastré section ZC 60 pour une contenance de 7ares 33 centiares à 110 000€ et qu'il s'en suit qu'il existe une différence de (110 000 – 61 190€) 48 210€ entre les deux terrains dont le premier doit servir à payer le second,

Considérant toutefois que le terrain cadastré section ZD 348 n'est pas viabilisé, à la différence du terrain cadastré section ZC 60 ;

Considérant que la Commune de Barneville-Carteret prendra en charge la viabilisation de ce terrain ;

Considérant, au surplus, que cette viabilisation servira tant au terrain de la nouvelle gendarmerie qu'au terrain voisin sur lequel vont être édifiés dans les mois qui viennent une vingtaine de logements HLM,

Considérant que la Commune de Barneville-Carteret a décidé de prendre en charge la viabilisation de ce terrain en vue de permettre cette réalisation d'intérêt général dont la CCCI est Maître d'Ouvrage,

Considérant par conséquent que cette motivation d'intérêt général justifie l'opération qui a fait l'objet des délibérations sus mentionnées tant de la commune que de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, PREND ACTE des précisions ci-dessus énoncées relativement au prix des terrains et en approuve les termes,

DIT, pour le surplus, qu'hormis les précisions figurant à la présente délibération, les termes de la délibération du 8 Septembre 2011 demeurent inchangés de même que les autorisations données à Monsieur Le Maire. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE – BUDGETS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Il s'agit d'un transfert de crédits inscrits sur un article du budget vers un autre article pour le règlement des factures correspondant aux travaux en cours :

Sur le Budget du Service de l'Assainissement :

Article 2315.23 + 27 000.00

Article 2315 + 5 000.00

Article 2318.24 - 32 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte cette modification.

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ET LE TRESOR PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE LA MENSUALISATION DES FACTURES D'EAU :

Suite à la décision du Conseil Municipal de proposer le prélèvement automatique mensuel des factures d'eau et d'assainissement, il est nécessaire de signer une convention de partenariat entre la Mairie et le Trésor Public pour la mise en place de ce nouveau service aux usagers qui vise notamment à simplifier le paiement pour l'utilisateur, à accélérer l'encaissement des recettes et à limiter ainsi les impayés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Monsieur Le Maire fait observer que cette mise en place devrait être très utile pour les usagers, mais que cela apportera un surcroît de travail aux services.

AUTORISATION POUR LE REMBOURSEMENT DE VETEMENTS (peinture fraîche non signalée au port)

Le 16 août dernier, un des employés du port a peint les plots du port et n'a pas pu (faute de moyens), déposer la signalisation adéquate.

La petite fille de Madame BRISSET de Barneville-Carteret a abîmé sur ces plots fraîchement peints une jupe et une paire de gants que Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune rembourse les dégâts pour une somme de 53€50. Accord à l'unanimité.

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE D'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES DOUITS EN

APPLICATION DES RESULTATS DE L'ETUDE ACOUSTIQUE SUR LES NUISANCES SONORES :

Il est rappelé la décision du Conseil Municipal du mois de Juillet 2011 de réaliser une étude acoustique sur la Salle des Douits en raison des plaintes de deux riverains. Monsieur LETELLIER expose que cette étude démontre un certain nombre de travaux à réaliser : entre autres, la mise en place de double vitrage et d'une climatisation, d'un limiteur de décibels... Compte tenu de l'ampleur des travaux envisagés et de l'importance de cette salle pour la vie de la Commune, il serait opportun d'obtenir un avis de spécialiste sur un aménagement plus global de cette salle afin d'avoir un coût plus précis pour les décisions futures et notamment de pouvoir comparer les coûts des travaux ponctuels préconisés par le rapport SOCOTEC et ceux d'une restructuration plus globale de la Salle des Douits qui engloberait la réfection de la cuisine, un éventuel agrandissement...

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues accepte, à l'unanimité, le lancement d'une consultation en ce sens auprès de cabinets spécialisés en aménagements de salles.

Monsieur OESTEREICH rappelle que dans un premier temps, il était prévu de garer les véhicules uniquement sur le parking. Monsieur LETELLIER répond que les moyens (signalétique, arrêtés...) pour parvenir à cet objectif sont en cours de mise en place.

Au sujet de la Salle des Douits, Monsieur MENDES demande des explications sur l'entretien de cette salle, il lui a été indiqué à plusieurs reprises par des utilisateurs qu'elle n'était pas propre. Monsieur LETELLIER répond que le problème a été soulevé à plusieurs reprises. Cela est notamment dû à la vétusté accélérée par l'utilisation extensible de cette salle. Une réflexion sera menée sur ce point. On peut envisager d'accroître les interventions du personnel de l'entretien.

Monsieur LOUIS DIT GUERIN propose d'envisager dans le contrat de location une prestation « ménage » pour les utilisateurs, y compris pour les associations.

CONSULTATION POUR L'ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Monsieur Jacques LEGUEDOIS, propriétaire de l'ancien établissement Le Jersey Bar, a transmis une proposition d'acquisition de sa licence IV au prix de 10 000€, étant précisé qu'un acquéreur extérieur à la commune serait intéressé.

Il serait dommage de laisser cette licence IV quitter le territoire de la commune (notamment avec le projet de Casino), et Madame BLEICHER a négocié avec Monsieur LEGUEDOIS un prix à 5000€.

Il est donc proposé l'acquisition de cette licence IV par la commune au prix de 5 000€. Bien entendu, il conviendra au préalable de vérifier que cette licence est encore active conformément aux déclarations du propriétaire. Monsieur le Maire fait observer qu'en toute hypothèse, cette acquisition ne représente pas une charge supplémentaire pour la Commune qui recèdera cette licence dès qu'une opportunité se présentera sur la Commune. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

ACQUISITION DE MATERIAUX POUR LES ABRIS DES JARDINS FAMILIAUX :

Madame BLEICHER, initiatrice du projet, rappelle la mise en place des Jardins Familiaux près des Ateliers Municipaux Rue des Rivières qui connaissent un véritable succès. Il est prévu dorénavant, pour respecter l'engagement pris par la Municipalité auprès de l'association des Jardins, la mise en place d'abris de jardins sur chacune des parcelles. Pour réduire les coûts, et vu la configuration de l'espace, il est prévu de les construire sur place, soit en régie, soit par le biais d'une entreprise d'insertion, ce qui irait dans la logique de ces jardins.

Il est nécessaire pour ces constructions de procéder à l'acquisition de matériaux. Plusieurs devis ont été demandés et il ressort de cette consultation que pour la fourniture du bois, le mieux disant est la société LE CORMORAN BOIS pour un montant de 4 166.24€HT, comprenant des poteaux, des bastins, du clin... Cela concerne 12 abris qui prendront appui sur l'un des murs de l'Atelier Municipal, il faudra, dans un second temps en construire 12 autres.

Pour le reste des fournitures nécessaires pour les fixations, il est proposé de retenir la proposition de la SARL AFCO pour un montant de 875.89€HT, soit un total de 5 042.13€HT. Accord à l'unanimité.

Monsieur LOUIS DIT GUERIN profite de cet exposé pour préciser que dans le cadre d'une prochaine modification du PLU, il sera nécessaire de revoir la réglementation des abris de jardins, jugée un peu contraignante actuellement pour les petites structures.

AUTORISATION POUR TRAVAUX SUR LE BATIMENT DU PRESBYTERE :

La toiture et la charpente ayant été refaites à neuf, il est possible dorénavant, après avis favorable de la Commission, d'engager des travaux de rénovation du bâtiment, la verrière vétuste et très abîmée sera quant à elle détruite.

Divers devis ont été demandés par les services techniques pour les lots suivants :

Electricité, Façades, Plomberie, Menuiseries, pour une réfection et une remise aux normes :

Les entreprises suivantes ont répondu :

SOGELC 50 (installations électriques) pour un montant de	3 964.00€HT
SARL CHRIS'FACADES pour un montant de	3 059.00€HT
SIMON SARL (plomberie)	2 448.10€HT
BELZ (Menuiseries)	3 850.00€HT
TOTAL	13 210.10€HT,

Somme qu'il est proposé de porter à 15 000€HT pour divers et imprévus (1 678.90€).

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux et leur montant.

TRAVAUX DE RENOVATION DU VITRAIL DE L'EGLISE :

L'architecte désigné par le Conseil Municipal sur les conseils de l'ABF, Monsieur POUGHEOL, a analysé les offres reçues pour les travaux sur le vitrail de l'Eglise. Il propose de retenir

Les établissements LEFEVRE pour la partie Maçonnerie pour un montant de 5 237.89€HT et l'entreprise FALLON pour le vitrail pour un montant de 4 764.26€HT. Cette proposition est validée par le S.D.A.P. (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), s'agissant de travaux sur un édifice classé, Monsieur Le Maire rappelle que la Commune bénéficie, à ce titre, de subvention relativement importante. Accord à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS POUR LES ANALYSES DES SEDIMENTS DU PORT :

Monsieur LE ROUX précise que des analyses complémentaires sont nécessaires pour les sédiments extraits du bassin de port des Isles, conformément aux exigences de l'Etat. Deux devis sont parvenus pour ces analyses Il est proposé de retenir l'offre du LDA 50 (Laboratoire Départemental d'Analyses de la Manche) pour un montant de 5 014.80€HT qui répond aux exigences légales.

A une question de Monsieur DESPLANQUES sur la période envisagée pour l'épandage des sédiments le long de la digue Drouet, Monsieur DELAMONTAGNE répond que l'opération interviendra dès que les récoltes seront achevées.

Il précise également, suite à une demande de Monsieur CANDONI, que ces sédiments ont dorénavant l'aspect d'un sable gris.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur Le Maire à passer commande des analyses nécessaires auprès du LDA 50.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA SALLE REINE MATHILDE NECESSAIRES A L'INSTALLATION DU SIEGE DE L'OFFICE DE TOURISME :

Le Conseil Municipal a validé lors d'une précédente séance le déménagement du bureau de l'Office de Tourisme, actuellement Rue des Ecoles, vers la Salle Reine Mathilde et a validé par la même occasion la nécessité de réaliser des travaux d'aménagements intérieurs nécessaire à cette installation.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et les offres des entreprises suivantes sont proposées au Conseil Municipal (elles seules ayant répondu à la consultation) :

SOGELEC 50 pour la partie électricité :	3 598.00€HT
Option VMC	707.00€HT

Entreprise BELZ (Aménagement intérieur)	14 738.47€HT
---	--------------

TOTAL	19 043.47€HT
-------	--------------

Si des travaux complémentaires de peinture s'avèrent nécessaires, ils pourront être réalisés en régie par les services techniques.

Monsieur DESPLANQUES précise qu'il est indispensable d'avoir sur la commune, station touristique, un Bureau de l'Office de Tourisme ouvert, accueillant, voire prestigieux. Dans cette perspective et quitte à engager des travaux, autant les faire correctement pour assurer cet accueil de qualité aux touristes. Il précise également qu'il faudra ensuite penser à tout l'aménagement intérieur, aux problèmes d'accessibilité à toutes les formes de handicap, au renouvellement du matériel informatique, à la signalétique... Il rappelle à ce sujet que lors du vote du budget le Conseil Municipal avait validé une enveloppe globale de 45 000€.

Il répond ensuite à Madame LECLERC qui demande si la superficie de la Salle Reine Mathilde sera suffisante et à Mademoiselle LESAGE qui pose le problème du stockage des documents touristiques, en expliquant que l'aménagement de l'étage sera dédié pour une partie au stockage et à l'archivage puisque dans le cadre du transfert de la Compétence tourisme à la 3CI et de la création de l'E.P.I.C, le siège de celui-ci sera installé à la Communauté de Communes.

Monsieur MENDES s'interroge sur le déplacement de l'escalier qui avait engendré de nombreuses discussions en commission des travaux. Il lui est répondu que le devis présenté par l'entreprise BELZ comprend le remplacement de l'escalier, notamment pour une notion d'espace et de respect des Normes Handicapés.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les travaux envisagés, sous le contrôle de la Commission des Travaux.

INFORMATIONS :

- Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a signé ce jour l'acte d'acquisition des Terrains « Lecannelier », Rue des Ormes.
- Il donne des Nouvelles du projet d'extension du Groupe Scolaire : l'architecte a remis ce jour la liste des travaux et leur chiffrage pour le nouveau projet concernant :
 - La Salle de motricité,
 - La création d'un Préau,

- La réfection complète du Chauffage sur la partie ancienne et la réfection de la verrière du couloir,

Ces documents seront présentés à la Commission des Travaux, celle des Affaires Scolaires et à Madame La Directrice de l'Ecole avant d'être soumis au vote du Conseil Municipal. L'estimation sommaire s'élève à 574 000€. L'ensemble sera financé par l'emprunt « Grand Chantier » validé en 2010.

- Au sujet du Grand Chantier EPR, Madame LAMBARD, Conseillère déléguée aux Affaires du Logement, demande ce que deviennent les attributions des logements du lotissement derrière la Salle de Sports, qui pour la plupart sont actuellement vides de tout locataire ?
 - Monsieur LOUIS DIT GUERIN lui répond qu'actuellement EDF se doit de les maintenir disponibles pour ses agents. Il précise d'ailleurs, que bien que vacants, EDF verse les loyers au promoteur comme s'ils étaient occupés.
- Monsieur Le Maire propose d'organiser prochainement une réunion de travail avec l'ensemble du Conseil Municipal pour faire le point sur les grands projets : la compétence tourisme, la réforme territoriale, le projet d'achèvement du port... La date du Vendredi 18 Novembre 2011 à 20h00 est retenue.

Aucune autre question n'étant soulevée par l'Assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 21h15.

Vu, Le Maire,
Jean-Luc BOUSSARD.